



Courrier arrivé le :

N° d'enregistrement :

Visa de l'administration:

Adresser votre imprimé à

Par courrier : Madame le Maire, service des relations publiques

Hôtel de Ville - Place Pierre Sénard - 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Ou par mél : rpi@mairie-villeneuve-saint-georges.fr (uniquement sous forme signée et numérisée)

IMPRIMÉ DE DEMANDE DE LOCATION DE SALLE POUR LES PARTICULIERS

Nom : Prénom :

Ou

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Joindre impérativement un justificatif de domicile de moins de trois mois

Téléphone :/...../...../...../..... Mobile :/...../...../...../..... Fax :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Cocher votre case	SALLES	Adresse	Capacité d'accueil	Tarifs*	
				Villeneuvois	Non Villeneuvois
	Clément ADER	3 rue des Sapeurs Pompiers de Paris	80 personnes maxi	255 €	700 €
	Triage	28 avenue de Choisy	120 personnes maxi	255 €	700 €

*adoptés par la délibération n° 15.3.22 au conseil municipal du 25 juin 2015

**Les locations sont disponibles uniquement le samedi de 9h00 à 2h00 du matin ou le dimanche de 9h00 à 23h00
sauf mois d'août et jours fériés**

Autre(s) structure(s) uniquement pour les associations et syndicats:

Date(s) souhaitée(s) :

Horaires de.....à.....

Manifestation prévue :

Nombres de personnes attendues *en fonction de la capacité d'accueil de la salle*.....

Une demande ne fait pas acte de location. Après acceptation, un contrat sera établi entre la mairie et l'occupant, lequel s'engage à prendre connaissance et à respecter le présent règlement.

À réception du contrat, l'occupant doit impérativement retourner sous 15 jours, dûment signé le questionnaire en annexe du contrat, accompagné des chèques de location et de caution d'un montant de 1000 € à l'ordre du Trésor Public, uniquement au nom et à l'adresse du demandeur, ainsi que d'un justificatif d'assurance de responsabilité civile pour occupation locative et temporaire de locaux.

Date : / /

Signature :